

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Juin 2022

Référence
2022_19

Objet de la délibération
Subventions 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
23/05/2022

Date d'affichage
24/05/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 7 Juin 2022

Et

Publication ou notification du :
07/06/2022

L' an 2022 et le 3 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusés : Mme BROCC Caroline donne procuration à Mme TRINQUET Simone, Mme VANDENBUSSCHE Julie donne procuration à Mme MENARD Francine

Absent : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : Subventions 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, l'unanimité, :

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

ACPG-CATM-TOE Sancergues	120.00€
Ass. Ste Barbe-Sancergues	445.00€
Ass. Université rurale Ecole Musique Sancergues	178.00€
Entraide Amitié	200.00€
FACILAVIE	50.00€
Chasse communale	130.00€
Orchestre Charitois	100.00€
Association Les 3 A	300.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	50.00€
Loisirs et Détente	200.00€
Herry'Bambelle	120.00€
Total subventions imp. 6574 :	1 893,00€

- d'autoriser Mme la Maire à mandater les sommes correspondantes aux associations à l'imputation 6574

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 7 Juin 2022
Le Maire

Francine MENARD
Maire d'Argenvières

